



WALDBËLLÉG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 30 juillet 2019 N° EAU/AUT/19/0260 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Monsieur Udo Margraff a reçu l'autorisation pour la traversée du cours d'eau « Halerbaach » par deux gaines à Waldbillig.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 8 août 2019

La bourgmestre,



La secrétaire communale,